

**CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2020**  
**Compte rendu**

**Étaient présents :**

GUEGUEN Sandrine – PORCHER Ghislaine – SAINT JALM Hervé - CHALONY Ludovic  
GENTRIC Gabriel – HUGUET Fabien - KERBRAT Ludwig – LE FLOCH Angéline  
LEGLAND Morgane – OLERON Geneviève - OLLIVIER Jean-Claude

Lecture et approbation du compte-rendu précédent.

**- COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal désigne les membres qui constitueront les commissions communales :

**COMMISSION DES FINANCES**

Sandrine GUEGUEN, Ghislaine PORCHER, Hervé SAINT JALM

**COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL**

Sandrine GUEGUEN, Ghislaine PORCHER, Hervé SAINT JALM, Morgane LEGLAND

**COMMISSION VOIRIE – TRAVAUX - BATIMENTS - EQUIPEMENT**

Sandrine GUEGUEN, Jean Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Hervé SAINT JALM

**COMMISSION URBANISME – AGRICULTURE**

Sandrine GUEGUEN, Ludwig KERBRAT, Geneviève OLERON, Gabriel GENTRIC, Ludovic CHALONY

**COMMISSION SPORTS – JEUNESSE - LOISIRS**

Sandrine GUEGUEN, Angéline LE FOLCH, Ghislaine PORCHER, Ludwig KERBRAT, Geneviève OLERON

**COMMISSION ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – CHEMINS DE RANDONNEES**

Sandrine GUEGUEN, Geneviève OLERON, Jean Claude OLLIVIER, Ludovic CHALONY

**COMMISSION ENERGIES RENOUVELABLES - TELECOMMUNICATIONS**

Sandrine GUEGUEN, Morgane LEGLAND, Gabriel GENTRIC, Hervé SAINT JALM, Fabien HUGUET

**COMMISSION PATRIMOINE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE**

Sandrine GUEGUEN, Morgane LEGLAND, Ludovic CHALONY, Fabien HUGUET, Angéline LE FLOCH

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le conseil d'administration du CCAS est composé de 9 membres :

1 président : Sandrine GUEGUEN

4 membres désignés au sein du conseil municipal : Angéline LE FLOCH, Morgane LEGLAND, Ghislaine PORCHER et Hervé SAINT JALM

4 membres nommés par le Maire.

## **DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Conseil Municipal décide ensuite de procéder à désignation des représentants de la collectivité auprès des structures intercommunales :

### **MORLAIX COMMUNAUTE**

Sandrine GUEGUEN et suppléante Ghislaine PORCHER

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTERE**

**- Titulaire**

Angéline LE FLOCH

**- Suppléant**

Sandrine GUEGUEN

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE**

**- Titulaires**

Gabriel GENTRIC

Ludwig KERBRAT

**- Suppléants**

Sandrine GUEGUEN

Morgane LEGLAND

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE LANMEUR-PLOUIGNEAU**

**- Titulaires**

Sandrine GUEGUEN

Morgane LEGLAND

Fabien HUGUET

**- Suppléants**

Ludovic CHALONY

Geneviève OLERON

Ghislaine PORCHER

### **ASSOCIATION LA BALEINE BLEUE**

Angéline LE FLOCH

## **INDEMNITES DE FONCTION**

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Considérant que la commune de Lannéanou appartient à la strate de < à 500 habitants.  
Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 2.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 25,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour), soit 991,80 €

- et du produit de 9,90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints, soit 770,10 €.

Soit enveloppe financière mensuelle totale : 1 761,90 € brut

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire,

A compter du 24 mai 2020 inclus, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

**Maire** : 25,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) ;

**1er adjoint** : 9,90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

**2<sup>ème</sup> adjoint** : 9.90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique.

## **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Afin de faciliter la gestion quotidienne de la collectivité, le conseil municipal est en mesure de déléguer certaines de ses attributions au maire pour toute la durée de son mandat.

Les décisions pour lesquelles peuvent intervenir ces délégations sont limitativement énumérées par l'article L 2122-22 du CGCT dans une liste contenant 26 rubriques.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Fabien HUGUET est nommé élu référent sécurité routière

La commission des travaux se réunira le samedi 6 juin à 10 heures, pour examiner la déclaration de travaux effectuée par Monsieur Alain JULIEN, 8 bis rue du lannec, réalisation d'un muret en bordure de sa propriété avec demande que la commune buse le fossé.

Une réunion d'information avec la société Bayware va être demandée pour présenter aux nouveaux élus le projet d'implantation de 3 éoliennes.

La commission sports-jeunesse-loisirs est chargée d'établir un règlement et mettre en place une signalisation pour le terrain bi-cross.

Visite des lieux pour l'ensemble des élus prévue le Samedi 13 juin rendez-vous à 10 heures.

Fin de séance